

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 10 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle exposition de la médiathèque à Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : LEADER 2023-2027 : désignation des élus au GAL – Comité de programmation LEADER
Référence : D 2023.5

Délégués en exercice : 23 Suppléments : 14
Délégués présents : 18
Voix délibératives : 17

Titulaires présents : Christine BARRILLIOT, Bruno BOUSQUET, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX

Suppléments présents avec voix délibérative : Serge BOURREL, Alain BOYER, J-Marc SENGES, Bernard TRESSOLS

Titulaires excusés : J-Marc BALARAN, Sabine BOUDOU OURLIAC, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, J-Marc CINTAS, Françoise EMERIAUD, J-Claude MADAULE, Christian PUECH, Pascal THIERY

Suppléments présents sans voix délibérative : Sandrine SANDRAL

Suppléments excusés : J-François KOWALIK, Didier ROUDIER, J-Michel SIBRA,

Autres participants : Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT,

Secrétaire de séance : Myriam VIGROUX

Notre candidature pour le programme LEADER 2023-2027 a été retenue par la Région Occitanie lors de la Commission Permanente du 09/02/2023. Le montant alloué s'élève à 1 815 116 €. Cette candidature est retenue sous réserve de certaines précisions (préciser certaines actions, les critères de sélection des projets, la plus-value Leader, les moyens d'animation et de gestion, respect d'une majorité de privés au comité de programmation...).

Le GAL, comité de programmation, doit être composé d'un collège public, 13 titulaires et 6 suppléments, désignés par le comité syndical du PETR et d'un collège privé, 14 titulaires et 7 suppléments, désignés par le Conseil de Développement Territorial

La composition du GAL doit respecter :

- un équilibre géographique tant au niveau des élus qu'au niveau des membres privés.
- une représentation des thématiques et des secteurs professionnels concernés par le programme
- un comité de programmation attentif à l'équilibre hommes- femmes

Pour le collège des élus, il est proposé de désigner :

- 4 titulaires et 2 suppléments pour la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala
- 3 titulaires et 1 supplément pour la Communauté de Communes Centre Tarn
- 2 titulaires et 1 supplément pour la Communauté de Communes Monts d'Alban et Villefranchois
- 2 titulaires et 1 supplément pour la Communauté de Communes VAL 81
- 2 titulaires et 1 supplément pour la Communauté de Communes Cordais Causse

Il vous est donc proposé de désigner les représentants du PETR pour siéger dans cette instance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne les personnes suivantes, pour représenter le PETR au sein du GAL Comité de Programmation LEADER :

Communauté de Communes	13 Titulaires	6 Suppléants
Carmausin-Ségala	BALARAN Jean-Marc	BOUSQUET Jean Louis SELAM Fatima
	BARRILLIOT Christine	
	CLERGUE Jean-Claude	
	SENGES Jean-Marc	
Centre Tarn	ROLLAND Marie Claude	CAL S Sylvian
	THIERY Pascal	
	BOURREL Serge	
Monts d'Alban Villefranchois	ESPITALIER Jean-Luc	BOUSQUET Bruno
	CARAYON Patrick	
VAL 81	GAVALDA Guy	VIGROUX Myriam
	ROUDIER Didier	
Cordais Causse	BOUVIER Bernard	GRAVIER Sylvie
	BOUDOU-OURLIAC Sabine	

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,

Le Président, Jean-Luc ESPITALIER

